

## Conservatoire à Rayonnement Communal de Franconville-la-Garenne

### GUIDE DE L'ÉLÈVE

Le Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) de Franconville-la-Garenne est un **Conservatoire agréé dont les enseignements suivent les préconisations du Ministère de la Culture**, conformément au schéma National d'Orientation Pédagogique Musique/Danse/Théâtre et au Code de l'Education.

∞

Le CRC de Franconville-la-Garenne propose un parcours diversifié qui permet à chaque élève de réaliser un projet artistique en Musique, Danse et/ou Art Dramatique.

∞

### L'ÉVEIL ARTISTIQUE

**L'Éveil artistique** est le début de la scolarité au sein de l'établissement (moyenne section de Maternelle).

Il consiste en un enseignement mixte Musique et Danse sous forme de découverte ludique de l'espace musical et gestuel.

Il se décline comme suit :

<b>EVEIL 1</b> <b>1h30 /semaine</b> (A partir de 4 ans révolus au moment de l'inscription)	<b>EVEIL 2</b> <b>2 h/semaine</b> (A partir de 5 ans)	<b>INITIATION</b> <b>2 h/semaine</b> (A partir de 6 ans)
- 45 minutes d'éveil Musique - 45 minutes d'éveil Danse  <i>(2 cours distincts, à la suite)</i>	- 1h d'éveil Musique - 1h d'éveil Danse  <i>(2 cours distincts, à la suite)</i>	1h30 d'Initiation Musique et Danse (dans le même cours, dispensé par 2 professeurs).  + 30 minutes d'atelier de <b>découverte instrumentale</b> (4 sessions de 5 semaines permettant d'essayer 4 instruments, selon calendrier).

Au terme de ce parcours d'Eveil, l'enfant pourra choisir entre :

- ↳ Un cursus **Musique** (cours de chant à partir de 15 ans)
- ↳ Et/ou un cursus **Danse** (à partir de la classe de CE2, ou 8 ans)
- ↳ Et/ou le cursus **Art Dramatique** (à partir de 8 ans)

## LE CURSUS MUSIQUE DIPLÔMANT

### Liste des instruments proposés (année scolaire 2023-2024)

<b>VENTS</b>	Accordéon Clarinette Flûte à bec Flûte traversière Hautbois Saxhorn Saxophone Traverso Trombone Trompette Tuba
<b>CORDES</b>	Alto Contrebasse Guitare Harpe Luth Viole de Gambe Violon Violoncelle
<b>JAZZ ET MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES</b>	Basse électrique Batterie Contrebasse Jazz Guitare électrique Piano Jazz
<b>VOIX</b>	Chant Lyrique Chant Musiques Actuelles
<b>CLAVIERS</b>	Piano Clavecin

La liste des pratiques collectives peut être consultée sur le site de la Ville de Franconville-la-Garenne : [cliquez ici](#).

Le cursus Musique peut être précédé par une année de cours de musique préparatoire (CMP) pour les élèves en CE1. Ensuite, il se compose de **3 cycles**, durant chacun 4 ans en moyenne. L'admission se fait à partir de l'âge de 7 ans.

## Premier Cycle

Objectif : installer les bases de la pratique instrumentale individuelle et collective, et la connaissance du langage musical (écrit et oral).

Organisation : **3 Unités d'Enseignement obligatoires** (par année).

- ✓ **Pratique instrumentale** : 30 minutes
- ✓ **Formation musicale** : 1h30 dont 30 minutes de chorale
- ✓ **Pratique instrumentale collective** (à partir de la 3ème année) : de 30 minutes à 1h30

**Participation aux projets culturels de l'Etablissement** (auditions, stages et spectacles vivants) : vivement encouragée voire obligatoire.

Validation de la fin du cycle : par une attestation d'études musicale (AEM).

**Le travail à la maison est primordial pour la progression de l'élève et ne doit pas être sous-estimé.**

## Deuxième Cycle

Objectifs :

- ✓ Contribuer au développement artistique et musical personnel, en favorisant l'ouverture culturelle, l'appropriation d'un langage musical, les bases d'une pratique autonome et la capacité à tenir sa place dans la pratique collective.
- ✓ Acquérir des méthodes de travail visant à l'autonomie ainsi que les compétences d'une pratique instrumentale ou vocale dans un répertoire individuel et collectif.

Organisation : **3 Unités d'Enseignement obligatoires** (par année).

- ✓ **Pratique instrumentale** : 40 minutes
- ✓ **Formation musicale** : 2h
- ✓ **Pratique instrumentale collective** : de 30 minutes à 1h30

**Participation aux projets culturels de l'Etablissement** (auditions, stages et spectacles vivants) : vivement encouragée voire obligatoire.

Validation de la fin du cycle : par un brevet d'études musicales (BEM).

**Le travail à la maison demeure primordial pour la progression de l'élève et ne doit pas être sous-estimé.**

## Troisième Cycle

Objectifs :

- ✓ Développer un projet artistique personnel, accéder à une pratique autonome et acquérir des connaissances structurées pour s'intégrer dans le champ de la pratique musicale amateur.
- ✓ Former des musiciens amateurs capables de poursuivre leur pratique instrumentale ou vocale de façon totalement autonome une fois sortis du Conservatoire.

Organisation : **3 Unités d'Enseignement obligatoires** (par année).

- ✓ **Pratique instrumentale** : 50 minutes
- ✓ **Formation musicale** : 2h
- ✓ **Pratique instrumentale collective** : de 30 minutes à 1h30

**Participation active aux projets culturels de l'Etablissement** obligatoire.

Validation de la fin du cycle : par un certificat d'études musicales (CEM) qui sanctionne un très bon niveau de musicien amateur.

**Ce Cycle nécessite un investissement conséquent de la part de l'élève.**

## Évaluations et changement de cycle

Un **bulletin d'évaluation des compétences** est établi pour chaque élève et transmis aux familles deux fois par an, via le logiciel du Conservatoire iMuse.

Concernant la Formation Musicale, le passage en classe supérieure à la fin de chaque année est déterminé par le **contrôle continu, et l'avis des professeurs et de la Direction**, sous la condition que toutes les Unités d'Enseignement aient été validées par l'élève.

Concernant la discipline instrumentale, le passage au niveau supérieur est systématique.

**Attention** : la durée dans un cycle ne peut excéder **5 années**.

**L'assiduité** ainsi que la **participation aux projets** de l'établissement sont également considérées.

Chaque fin de cycle est sanctionnée par un **examen devant jury extérieur**, aussi bien en formation musicale qu'en pratique instrumentale ou vocale. Le contenu des épreuves est propre à chaque discipline et chaque cycle.

Un Diplôme reconnu par l'Etat et valable dans tous les Conservatoires est alors décerné :

- Attestation de fin de 1er Cycle
- Brevet d'Etudes Musicales (BEM) à la fin du 2ème Cycle
- Certificat d'Etudes Musicales (CEM) à la fin du 3ème Cycle

## LE CURSUS DANSE DIPLÔMANT

Le cursus Danse est précédé par une année appelée Cours de Danse Préparatoire (ancienne appellation « Initiation 2 ») *uniquement pour les élèves en CE1 – dès le CE2 et au-delà, les élèves débutants intègrent directement le cursus.*

↳ **1h15 de cours hebdomadaire**, qui permet à l'enfant de structurer son corps, d'appréhender l'espace, le rythme, le mouvement à travers des exercices ludiques, mais aussi de commencer à aborder des éléments techniques.

Ce cours est un tronc commun aux **trois esthétiques chorégraphiques proposées** qui sont :

- ✓ La Danse Classique
- ✓ La Danse Jazz
- ✓ La Danse Contemporaine

La formation en Danse se compose de **3 cycles** d'une durée de de 3 à 5 années chacun, selon le niveau de l'élève et selon les cycles. L'admission en cursus se fait à partir de 8 ans (CE2).

### Premier Cycle

Objectif : poser les fondamentaux de la technique, proposer un approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique.

Organisation : **3 Unités d'Enseignement obligatoires** (par année)

- ✓ **Discipline dominante** (à choisir parmi les 3 esthétiques) : 1h15
- ✓ **Discipline complémentaire obligatoire** (à choisir parmi les 2 esthétiques non dominantes) : 1h
- ✓ **Culture chorégraphique** : à partir de la 3ème année de Cycle 1, 1h une fois par mois

**Participation aux projets culturels de l'Etablissement** (stages et spectacles vivants) : vivement encouragée voire obligatoire.

### Deuxième Cycle

Objectif : compléter les éléments techniques, renforcer l'endurance, développer la capacité de l'élève à s'autoévaluer, proposer la découverte d'œuvres chorégraphiques.

Organisation : **4 Unités d'Enseignement obligatoires** (par année)

- ✓ **Discipline dominante** (à choisir parmi les 3 esthétiques) : 1h45
- ✓ **Discipline complémentaire obligatoire** (à choisir parmi les 2 esthétiques non dominantes) : 1h
- ✓ **Culture chorégraphique** : 1h une fois par mois
- ✓ **Atelier chorégraphique** dès l'entrée en Cycle 2, 1h une fois par mois.
- ✓ **Atelier « Technique de l'improvisation »** : 2h une fois par mois

**Participation aux projets culturels de l'Établissement** (stages et spectacles vivants) : vivement encouragée voire obligatoire.

### Troisième Cycle

Objectif : former des danseurs amateurs capables de poursuivre leur pratique chorégraphique de façon totalement autonome une fois sortis du Conservatoire. Ce cycle nécessite un investissement conséquent de la part de l'élève.

Organisation : la composition des cours est la même que pour le deuxième cycle, avec pour seule différence, la durée des cours de discipline dominante (2h) et de discipline complémentaire (1h30).

### Évaluations et changement de cycle

Un **bulletin d'évaluation des compétences** est établi pour chaque élève et transmis aux familles deux fois par an, via le logiciel du Conservatoire iMuse.

A la fin de chaque année, le passage en classe supérieure est déterminé par le **contrôle continu, et l'avis des professeurs et de la Direction**, sous la condition que toutes les Unités d'Enseignement aient été validées par l'élève.

**L'assiduité** (notamment aux cours de Culture Chorégraphique et aux Ateliers) ainsi que la **participation aux projets** de l'établissement sont également considérées.

Chaque fin de cycle est sanctionnée par un **examen devant jury extérieur**. Les épreuves font appel aussi bien aux compétences techniques qu'artistiques des élèves. Elles se composent de variations imposées et de compositions personnelles.

Un Diplôme reconnu par l'Etat et valable dans tous les Conservatoires est alors décerné :

- Attestation de fin de 1er Cycle
- Brevet d'Etudes Chorégraphiques (BEC) à la fin du 2ème Cycle
- Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC) à la fin du 3ème Cycle – *pas encore proposé*

### Classe Adulte en Danse

Un cours de Danse Jazz est proposé aux élèves adultes désireux de suivre une formation dans cette discipline, à raison d'un **cours hebdomadaire d'1h30**.

**La participation aux événements et projets** du Conservatoire est vivement encouragée.

## LE CURSUS ART DRAMATIQUE DIPLÔMANT

Le cursus d'Art Dramatique est accessible à partir de 8 ans.  
Il s'organise en 3 Cycles précédés d'un Cycle d'EVEIL / INITIATION.

### Cycle d'Eveil/Initiation

Objectif : découverte de l'univers du théâtre à travers une pratique ludique.

Organisation :

- **EVEIL 1** (à partir de 8 ans) : 1h30 de cours hebdomadaire
- **EVEIL 2** (à partir de 10 ans) : 1h30 de cours hebdomadaire
- **INITIATION 1** (à partir de 11 ans) : 2h de cours hebdomadaire
- **INITIATION 2** (à partir de 13 ans) : 2h15 de cours hebdomadaire

### Premier Cycle

**Accessible à partir de 15 ans.** Pour les élèves n'ayant pas suivi le cycle d'Eveil/initiation, un entretien préalable de motivation pourra être proposé avec l'équipe pédagogique.

La durée du Cycle peut être d'un an ou plus, selon les acquis de l'élève et l'avis du professeur.

Ce Cycle permet une première découverte organisée de l'art théâtral à travers une confrontation aux enjeux fondateurs d'un apprentissage.

Objectifs :

- ✓ Confrontation aux exigences du travail en groupe, à l'enjeu collectif du jeu dramatique
- ✓ Découverte des exigences du « corps » théâtral - voix, corps dans l'espace
- ✓ Mise en enjeu de la prise de parole, individuelle (à commencer par la lecture) et collective (y compris à travers le travail de chœur)

Organisation :

- ✓ **3h de cours hebdomadaire**
- ✓ La pratique d'une **autre discipline complémentaire**, de préférence en lien avec la voix ou la danse, est fortement encouragée.

La participation aux événements culturels et spectacles vivants en relation avec la pratique est vivement conseillée.

A la fin de ce cycle, au terme d'une auto-évaluation accompagnée par l'équipe pédagogique, l'élève est encouragé ou non à solliciter son passage dans le Cycle supérieur.

## Deuxième Cycle

Accessible à partir de 17 ans.

Objectifs :

- ✓ Acquisition d'une disponibilité corporelle et vocale
- ✓ Abord du jeu théâtral à travers l'improvisation, l'engagement, le rapport à l'autre
- ✓ Exploration des répertoires du théâtre
- ✓ L'acquisition d'une culture théâtrale
- ✓ Écriture et découverte d'autres techniques d'expression théâtrale

Organisation :

- ✓ **3h de cours hebdomadaire**
- ✓ La pratique d'une **autre discipline complémentaire**, de préférence en lien avec la voix ou la danse, est conseillée.
- ✓ Participation obligatoire aux projets et manifestations du Conservatoire.

Le troisième cycle entérine les bases d'une culture théâtrale générale, et privilégie l'interprétation et la maîtrise des rôles. Ce Cycle demande un investissement important de la part de l'élève.

## Évaluations

Dans les 3 cycles d'apprentissage, l'équipe pédagogique sous la responsabilité du professeur mène une évaluation continue des élèves, **consignée dans leurs bulletins**, consultables sur le logiciel iMuse du Conservatoire.

**L'assiduité, la participation aux évènements et projets** du Conservatoire sont également prises en compte.

## Classe Adulte en Art Dramatique

De la même façon que pour la Musique ou la Danse, l'Art Dramatique se propose d'accueillir des adultes désireux de poursuivre une formation dans cette discipline à raison d'un **cours hebdomadaire de 2H30**.

**La participation aux évènements et projets** du Conservatoire est vivement encouragée.



## AUTRES PARCOURS

Afin de permettre à chacun de trouver sa place au sein de l'Établissement selon ses possibilités et son projet personnel, deux **parcours particuliers** non-diplômants sont proposés pour la Musique et la Danse.

### LE PARCOURS PÉDAGOGIQUE ADAPTE (PPA)

Ce parcours permet d'initier ou de continuer un apprentissage au sein du Conservatoire, en tenant compte des spécificités individuelles de chacun.

Public :

- ✓ Élèves aux situations particulières (handicap, difficultés d'apprentissage avérées, scolarité exigeant un aménagement d'emploi du temps, élèves issus de dispositifs tels que l'Orchestre à l'école, DEMOS...)
- ✓ Pour les élèves inscrits jusque-là en cursus Musique, il sera demandé d'avoir validé *a minima* le premier Cycle en instrument ainsi qu'en formation musicale et si possible le deuxième cycle en formation musicale.

L'admission dans ce parcours se fait après concertation des professeurs avec la Direction, et suite à un entretien préalable avec l'élève et ses parents.

Le contrôle continu, l'assiduité assurent la poursuite de l'élève dans ce parcours, sachant qu'à tout moment, et si son niveau le permet, **l'élève peut réintégrer un cursus diplômant.**

### LE PARCOURS « ADULTES »

Débutant ou non, tout adulte peut trouver sa place au sein du Conservatoire.

L'admission se fait selon les places disponibles, après étude individuelle du dossier, et est reconsidérée chaque année.

Il s'agit d'un contrat entre l'élève et l'établissement : l'élève s'engage à suivre l'intégralité des cours auxquels il est inscrit. Pour la Musique, en plus du cours d'instrument, **il intègre obligatoirement un cours de Formation Musicale pour adultes et/ou une pratique collective instrumentale ou vocale.**

Pour tous, la participation aux événements du Conservatoire est fortement encouragée.

L'assiduité aux cours est garante de la poursuite de la formation.

## ENGAGEMENT ET ASSIDUITÉ

**L'assiduité de l'élève aux cours est impérieuse.** L'élève (ou son responsable légal pour les élèves mineurs) s'engage à prévenir l'administration du Conservatoire pour toute absence.

Les absences des élèves ne donnent lieu à aucun report ni récupération de cours.

En cas d'absentéisme constaté (absences non excusées, ou absences excusées mais récurrentes), l'élève ou ses responsables légaux seront alertés par mail ou par courrier.

Le Conservatoire se réserve le droit de ne pas réinscrire un élève en situation d'absentéisme.

L'inscription est annuelle, et les **frais de scolarité sont dus pour l'intégralité de l'année scolaire, même en cas de désistement**, hormis dans certaines situations particulières prévues au règlement intérieur.